



A PLUS RENDEMENT 2016

Fonds d'Investissement de Proximité

DÉCEMBRE 2025

RAPPEL DE LA STRATÉGIE DU FONDS

L'objectif de gestion du Fonds est d'investir 100 % de son actif en titres financiers de PME éligibles, conformément à l'article L214-31 du Code Monétaire et Financier, dont 40% minimum en titres reçus en contrepartie de souscriptions au capital. Les 60% restant seront principalement investis en avances en compte courant, obligations donnant accès au capital (obligations convertibles « OC », obligations à bons de souscriptions d'actions « OBSA », rachats d'OC ou d'OBSA ...), mais également en actions (augmentations de capital, rachats de titres). Parmi ces PME, l'investissement se fera principalement dans des PME exerçant leurs activités dans des établissements ayant leur siège social situés dans les régions limitrophes Ile-de-France (départements de Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise), Bourgogne-Franche-Comté (départements de l'Yonne, la Côte-d'Or, la Nièvre et la Saône-et-Loire), Auvergne-Rhône-Alpes (départements de l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Loire, le Rhône, la Métropole de Lyon, la Savoie et la Haute-Savoie) et Provence-Alpes-Côte-D'azur (départements des Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse), dont 50% au maximum dans une même région.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Date d'agrément	11/09/2015
Date de constitution	28/12/2015
Durée de vie	6 ans
Valeur nominale des parts A	100 €
Date limite d'atteinte du ratio d'investissement	30/06/2019
Date d'entrée en pré-liquidation	-
Date d'entrée en liquidation	31/12/2022
Date de fin de vie maximale	31/12/2026
Actif d'origine	8,3 M€
Taux d'investissement en PME éligible	100%
Fiscalité	IR/ISF

L'avantage fiscal qui s'applique sur le taux d'investissement en PME éligibles indiqué ci-dessus dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur. Cet avantage fiscal dépend aussi de la réglementation fiscale encadrant les FIP/FCPI. Ces deux éléments sont susceptibles d'évoluer pendant la durée de blocage de l'investissement.

Avertissements

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Les éléments de ce reporting sont calculés par la société de gestion. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que ce Fonds est assujéti à une durée de blocage. Le Fonds n'est pas garanti et présente des risques de perte en capital.

PERFORMANCE AU 31/12/2025

Valeur liquidative de la part A (en euros)	6,18
Distribution sur le semestre (en euros)	-
Distribution depuis l'origine (en euros)	55,51
Performance sur le semestre	+2,83 %
Performance depuis l'origine	-38,31 %*

*Performance tenant compte des distributions depuis l'origine, le cas échéant.

COMMENTAIRE DE GESTION

En date du 31 décembre 2025, le portefeuille du FIP est composé d'une société non cotée.

Comme prévu par son Règlement, la période de liquidation du Fonds s'est ouverte le 31 décembre 2022, s'accompagnant de deux périodes de prorogation d'une année chacune, soit jusqu'au 31 décembre 2024. La société de gestion a accompli toutes les diligences nécessaires depuis l'entrée du Fonds en période de liquidation, aboutissant à des cessions totales ou partielles des actifs.

Cependant, le portefeuille du FIP étant composé de société non cotée, dont l'horizon de cession peut prendre quelques mois supplémentaires, la durée de vie réglementaire prévue au Règlement a été dépassée, afin que les actifs restants puissent être cédés dans les meilleures conditions possibles et au mieux des intérêts des porteurs de parts.

La société de gestion fera ses meilleurs efforts pour finaliser la liquidation du Fonds dans un délai allant jusqu'au 31 décembre 2026.

Pour rappel, le Fonds a réalisé un premier remboursement en octobre 2023 de 31 € par unité de part souscrite, un deuxième remboursement en janvier 2024 de 10,51 € et un troisième remboursement en septembre 2024 à hauteur de 14 €. Les remboursements réalisés s'élèvent à 55,51 € par part souscrite, représentant 55,51 % du nominal.

L'entrée en liquidation implique la suspension des frais de gestion depuis le 31 décembre 2022 et la recherche des meilleures opportunités de cession des lignes en portefeuille.

Les frais de fonctionnement du Fonds (frais dépositaire, commissaires aux comptes et gestionnaire administratif et comptable) sont pris en charge par la société de gestion, depuis le 31 décembre 2024, afin que cette liquidation soit réalisée dans le meilleur intérêt des porteurs.

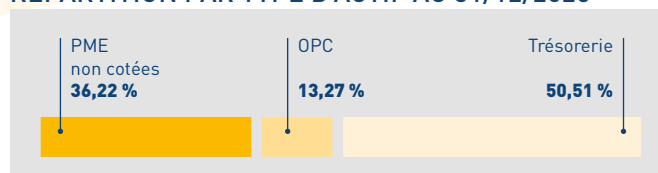
Le Fonds affiche une performance en légère augmentation ce semestre, principalement due aux coupons courus intégrés à la valorisation de la dernière participation en portefeuille..

3P GROUPE : 3Prime est une agence digitale pionnière dans les solutions innovantes et interactives à destination de l'industrie de la santé.

La société reste impactée par l'environnement économique défavorable sur le secteur de l'événementiel et de la communication. Les OC ont été remboursées en grande partie et leur remboursement total est désormais attendu sur S1 2026 compte tenu de tensions de trésorerie du groupe sur la fin d'année.

Malgré un historique difficile (chute de la croissance et pertes), l'année 2025 marque un retour à la croissance (+46% de CA vs 2024) et à la rentabilité qui devraient permettre une liquidité des fonds sur S1 2026.

RÉPARTITION PAR TYPE D'ACTIF AU 31/12/2025



A PLUS RENDEMENT 2016

Fonds d'Investissement de Proximité

PME DU PORTEFEUILLE

Société	Secteur	Région	Activité	Statut
3P Groupe	Santé	IDF	Solutions innovantes et interactives à destination de l'industrie de la santé	En portefeuille